

**Aide à la transition écologique – Sauvegarde de la biodiversité – Exercice 2025**  
Plan de lutte contre les frelons asiatique et oriental

**Nous, André MOLINO**

**Maire de Septèmes-les-Vallons,**

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10, L 3122-2 et L 4221-5 du code général des collectivités locales,

**VU** la délibération N° 01.06.2020 du conseil municipal du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre, pour la durée de son mandat, les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales,

**VU** le renouvellement du dispositif d'aide aux communes pour l'aide à la transition écologique – sauvegarde de la biodiversité pour l'exercice 2025,

**DECIDONS**

**ARTICLE PREMIER.-** De solliciter une subvention au titre du dispositif d'aide à la transition écologique – sauvegarde de la biodiversité, notamment pour la préservation de la faune et de la flore locales et dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui représentent une menace pour les écosystèmes.

En effet, la commune de Septèmes-les-Vallons, conformément à l'Agenda Environnemental commun à la Métropole et au Département continue ses efforts communaux en matière de protection et d'amélioration de la biodiversité. Cette année, la Commune s'engage dans le plan de lutte départemental contre les frelons asiatique et oriental.

Le montant de ces travaux a été estimé à : 1 220 € HT

La ville sollicite une aide à hauteur de 70 %, soit 854 € Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Département (70 %)	854 €
Autofinancement (30 %)	366 €
TOTAL (100 %)	1220 €

**ARTICLE 2.-** Les recettes seront portées sur le budget communal au chapitre 13.

**ARTICLE 3.-** La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu oral lors de la prochaine réunion de l'assemblée communale.

**ARTICLE 4.-** M. le Directeur Général des Services de la mairie et Mme la Trésorière municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera adressée en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Septèmes-les-Vallons, le 27 février 2025

*Le Maire,  
André MOLINO*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250227-07-2025-DD-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

Publication : 03/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

